

COLLOQUE sur le PAYSAGE dans les YVELINES

27 septembre 2010

LE PAYSAGE SOUS L'IMPULSION DU GRENELLE :
les enjeux du Grenelle vont-ils refaçonner
le paysage de notre département ?



organisé par le service de l'environnement de la DDT 78

Le paysage sous l'impulsion du Grenelle :

les enjeux du Grenelle vont-ils refaçonner le paysage de notre département ?

Mot de bienvenue

Monsieur Robert CADALBERT

Président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

3

3

3

Ouverture

Monsieur Yves VANDEWALLE, Vice-président du Conseil Général des Yvelines

et président du parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse

4

4

4

Le paysage et les enjeux du Grenelle

Catherine BERGEAL

Sous-directrice de la DGALN, MEEDDM

5

5

5

Première table ronde

Paysage et trame verte et bleue :

Trame écologique et paysagère dans les documents d'urbanisme

Mademoiselle Jennifer BERNACCHI, chargée d'étude d'urbanisme au PNRHVC,

pilote de l'appel à projets Arcs Ecologiques franciliens.

Monsieur Arnaud COMOLET, chargé de mission Agenda 21 à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Questions/débats

7

7

7

7

7

7

7

Deuxième table ronde

Paysage et filière bois : Implications paysagères de la mise en place d'une filière bois

Madame Milène GENTILS, responsable de l'unité territoriale de l'ONF à Rambouillet.

Monsieur Jacques FIDELLE, maire de Senlis, président des Commissions déplacement et énergie du PNRHVC.

Questions/débats

14

14

14

14

14

14

18

Troisième table ronde

Paysage, architecture et énergie solaire : L'énergie solaire, les enjeux pour le paysage et l'architecture

Monsieur Paul TROUILLOUD, chef du service territorial de l'architecture

et du patrimoine des Yvelines.

Madame Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE, directrice du Conseil d'architecture, d'urbanisme

et de l'environnement des Yvelines.

Questions/débats

20

20

20

20

20

20

20

22

Introduction au film « Portraits d'ares »

Monsieur François ADAM

Paysagiste au CAUE 78

26

26

26

Clôture

Monsieur Claude GIRAULT

Secrétaire général de la préfecture des Yvelines

27

27

27

27

Visites sur le terrain de l'après-midi

29

Lecture paysagère en bus

Mademoiselle Perrine MORIN, chargée d'études paysage au PNRHVC

29

29

Visite de Port-Royal des Champs

Monsieur Philippe LUEZ, directeur de Port-Royal des Champs

Monsieur Sylvain HILAIRE, responsable du centre de ressources de Port-Royal des Champs

30

30

30

Lecture du fond de vallée de Saint-Lambert des Bois

Monsieur François HARDY, chargé de mission nature et environnement au PNRHVC

31

31

Visite de l'entreprise Vertdéco à Magny-les-Hameaux

Monsieur Bernard ROMBAUTS, chargé de mission architecture au PNRHVC

Monsieur Olivier BEDOUELLE, directeur de Vertdéco

33

33

33

ANNEXE

35

Mot de bienvenue

Monsieur Robert CADALBERT

Président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines



Je vous souhaite la bienvenue dans cette Maison de l'Environnement, des Sciences et du Développement durable de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines. Je vous remercie d'avoir organisé cette journée ici. Cet établissement est exemplaire de l'aménagement de l'Île-de-France, entre ruralité et urbanisme. Tous les éléments traités dans ce colloque sont concentrés en ce lieu.

Nous avons toujours été ravis d'accueillir des manifestations telles que celle-ci au sein de la Maison de l'Environnement. En effet, elle a vocation à être non seulement la Maison de l'Environnement mais aussi la Maison de secteurs bien plus larges qui s'y rapportent. Notre volonté est qu'il s'agisse d'un lieu de partage de la connaissance et de l'expérience, sur les thèmes de l'environnement et du développement durable.

Nous avons lancé cette réflexion il y a dix ans, dans un souci d'équilibre entre développement, environnement, qualité des services rendus sur le territoire et solidarité. Il convient d'équilibrer ces différents axes pour que le territoire appartienne à chacun. Le développement durable est un équilibre instable, et c'est la raison pour laquelle vos travaux nous intéressent. C'est d'autant plus important que nous bénéficions ici d'un territoire exceptionnel.



Animation du colloque assurée par Madame Anne-Marie ROPERT, Direction Départementale des Territoires des Yvelines, Chef du service de l'environnement

Ouverture

Monsieur Yves VANDEWALLE

*Vice-président du Conseil Général des Yvelines
et président du parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse*

Je vous souhaite la bienvenue et je remercie la communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines de nous accueillir à la Maison de l'Environnement. Le programme de cette journée est novateur. Il ouvre la voie aux mesures d'application des lois Grenelle I et II, qui marquent une rupture profonde en matière d'urbanisme et d'environnement. Nous nous pencherons aujourd'hui sur le paysage, une notion à la fois subjective et mouvante. Le paysage est le fruit de notre perception, et c'est une composante essentielle de notre cadre de vie.

Le paysage qui est le nôtre n'est qu'un moment de l'histoire. Demain, il est probable que le réchauffement climatique impactera la faune et la flore, et donc le paysage. Hier, nos paysages étaient largement ouverts comme l'attestent les cartes postales du début du XXe siècle. Aujourd'hui, la forêt a reconquis une bonne part du territoire en raison du repli des activités agricoles sur les terroirs les plus favorables. Bref, il n'y a aucune raison de sanctuariser le paysage et de le figer à un moment donné de l'histoire. Les plans paysage et biodiversité doivent donc s'inscrire dans la durée et le mouvement. Les paysages des Yvelines subissent une forte pression urbanistique. La révision de la charte du Parc naturel régional a été l'occasion de rechercher des outils efficaces pour les préserver. Le Conseil Général aussi se préoccupe depuis longtemps de cette question, avec des schémas départementaux. Il agit notamment au moyen du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles. La quasi totalité du territoire du Parc est ainsi classée en ENS.

La question du paysage est indissociable de celle de la biodiversité. Le territoire est le support du vivant, et nous devons, à cet égard, changer notre approche des espaces naturels. Elle a longtemps été statique : il s'agissait de conserver les choses en l'état. C'est une erreur. Aujourd'hui, nous cherchons à conserver la dynamique du vivant sur le territoire. C'est l'objectif majeur de la trame verte et bleue.

Les paysages ne sont pas que naturels ; les paysages urbains doivent aussi évoluer. Si nous voulons développer les énergies renouvelables, il faudra accepter des évolutions architecturales. Les évolutions techniques et architecturales en cours en démontrent la faisabilité, sans agresser le paysage. Les paysages participent de l'attractivité du territoire. Le Conseil Général a ainsi décidé de renouveler son atlas des paysages vendredi dernier.

L'OIN de Paris-Saclay avance à grands pas. Il est significatif de constater que, dans les années passées, les grands projets de ce type étaient conduits par des urbanistes alors que le pilote est aujourd'hui un paysagiste de renommée internationale, Michel Desvigne. La démarche est révolutionnaire, il part ainsi du territoire et de son organisation avant d'envisager comment y insérer les projets de développement. Une expérience à suivre.

Je vous souhaite une fructueuse journée.



Le paysage et les enjeux du Grenelle

Catherine BERGEAL

Sous-directrice de la DGALN, MEEDDM

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer est, comme son titre le rappelle aujourd'hui, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat. Cet intitulé veut rappeler l'engagement international de ce ministère pour une lutte contre un réchauffement climatique qui ne peut s'envisager au seul plan national, ainsi que sa volonté de promouvoir les technologies dites « vertes » qui lui sont notamment associées.

Dans ce cadre, la promotion des filières de production et de gestion du végétal, les filières bois comme celle des technologies des énergies renouvelables sont au centre des politiques promues par ce ministère. Les éoliennes et les panneaux photovoltaïques sont même aujourd'hui les emblèmes médiatiques qui traduisent le plus communément ces technologies associées à des modes alternatifs de production d'énergies propres et durables. Or, ces objets sont souvent contestés.

Aussi, comment expliquer ce fait présenté souvent comme paradoxal à l'heure du Grenelle, de l'engagement national pris pour l'environnement ? Les Français seraient-ils incohérents ou égoïstes, voulant bien des éoliennes ou des panneaux photovoltaïques seulement si ce sont les leurs -qu'ils soient sources de profits ou signes de leur engagement citoyen pour l'environnement-, alors que ceux des autres devraient être placés « hors de leur vue », en dehors même de leur cadre de vie, chez le voisin, en mer ou mieux sous l'eau, voire sur Mars ?

L'arrivée de ces nouveaux « objets » dans nos paysages est en effet souvent présentée de manière caricaturale. Or depuis toujours la promotion de ces nouvelles technologies par le ministère en charge de l'écologie et des paysages ne peut se concevoir que dans le respect des paysages et du patrimoine : oui, il faut promouvoir ces nouveaux objets, mais pas n'importe comment, ni n'importe où ! Toutefois, une fois ce principe de bon sens rappelé, toute la difficulté est de définir des conditions de mise en œuvre qui facilitent l'émergence de ces nouveaux objets tout en assurant une maîtrise collective suffisante de l'évolution de nos cadres de vie, cette maîtrise étant à définir et à garantir à toutes les échelles, du local au national, et si possible plutôt à l'échelle du paysage qu'à celle du permis de construire. Une planification renforcée par le Grenelle est en effet à promouvoir en la matière. En outre, le sujet de ces nouveaux paysages de l'énergie mérite d'être aujourd'hui mieux abordé non seulement à travers les nouveaux schémas régionaux à établir, mais également dans les documents d'urbanisme, notamment à l'échelle de PLU-intercommunaux et surtout des SCOT.

Or, pour s'engager dans une telle démarche, il convient de traiter du paysage et de faire appel à des professionnels des paysages et du patrimoine. En effet, les paysages, et donc vos paysages des Yvelines, doivent être collectivement qualifiés, analysés dans leurs dynamiques d'évolution et de nombreux outils peuvent y aider : atlas, observatoires photographiques, plans de paysages. Et dans cet objectif, vos services et organismes ont tous vocation à être mobilisés : les CAUE, les PNR, les services de l'Etat, des DREAL et DDT, les ABF des DRAC - ainsi que leurs Conseils, architectes ou paysagistes. A ce sujet, nous travaillons actuellement avec ces professionnels à mieux définir et organiser leur rôle au sein des services du MEEDDM et une circulaire est en préparation.

En effet, c'est une évidence que les impacts paysagers les plus forts ont souvent résulté moins de lois sur le paysage que de politiques sectorielles qui n'intégraient pas toujours leur impact sur celui-ci. Or aujourd'hui les politiques et outils du paysage permettent une évaluation préventive accrue en la matière et les exposés et débats d'aujourd'hui vont, j'espère, en témoigner.

En effet, le paysage des uns s'arrête où commence celui des autres. Et les débats sur les paysages et leurs évolutions sont aujourd'hui légitimes. Ils doivent par contre être concrets, étayés et « situés ». Il ne sert à rien de savoir si le principe d'un projet est ou non apprécié dans l'absolu. Ce qu'il convient d'échanger c'est pourquoi, ici et maintenant, tel projet poserait un problème et à qui, puis de vérifier si ces motifs sont partagés pour permettre de fonder, de donner du sens à une décision publique d'arbitrage.

Il s'agit moins de gérer des subjectivités que d'objectiver collectivement, de savoir bâtir par la concertation et le dialogue, un projet collectif de maîtrise de l'évolution de notre cadre de vie. Il s'agit de savoir collectivement préserver notre environnement, notre biotope, bien commun que nous sommes condamnés à partager.

Parler du paysage, de vos paysages, c'est permettre d'instaurer ce dialogue qui a le grand mérite de s'affranchir des limites, qu'elles soient de propriété ou administratives. Nous considérons souvent que la façade appartient aussi à celui qui la regarde. A ce sujet, j'insiste sur l'importance du traitement des limites et de représentations cartographiques qui ne doivent pas s'arrêter aux limites administratives. Aujourd'hui le débat public s'impose tout autant que l'évaluation environnementale de nos politiques; je pense que parler de nos, de vos paysages des Yvelines est plus que jamais utile et nécessaire pour accompagner notamment les exercices de planification, et mieux aborder les défis qui nous sont proposés à travers le Grenelle pour promouvoir une ville durable. Et, ici dans les Yvelines, ce débat pourra également s'inscrire dans un contexte très particulier et très favorable, à savoir celui des débats actuels sur l'avenir du Grand Paris. Et la révision de votre atlas des paysages qui va démarrer avec la participation du Conseil Général arrive à point nommé.

Merci donc à vous tous d'aider les collectivités, nos concitoyens, à promouvoir de bons projets aux bons endroits, d'alerter sur les dérives ou déséquilibres, et de savoir trouver des solutions d'avenir pour habiter nos territoires dans le respect de toutes leurs dimensions et en valorisant au mieux leurs ressources, tant naturelles que culturelles.



Première table ronde

Paysage et trame verte et bleue : Trame écologique et paysagère dans les documents d'urbanisme

Mademoiselle Jennifer BERNACCHI,

Chargée d'étude d'urbanisme au PNRHVC, pilote de l'appel à projets Arcs Ecologiques franciliens.

Monsieur Arnaud COMOLET,

Chargé de mission Agenda 21 à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Mademoiselle Jennifer BERNACCHI

Le paysage est indissociable de la biodiversité.

Mais tout d'abord qu'est-ce que la Trame verte et bleue ?

La Trame verte et bleue « est une démarche qui vise à maintenir et reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer. En d'autres termes assurer leur survie ! Elle contribue ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie etc. ».

Elle répond aussi bien à des fonctions écologiques que paysagères. En effet, elle permet de garantir « une fonctionnalité écologique, c'est-à-dire le maintien d'un tissu vivant favorisant la reproduction, le repos, la nourriture, le déplacement des populations animales et végétales ». Mais elle permet également d'assurer « une fonctionnalité spatiale et paysagère des territoires par l'organisation et le fonctionnement des espaces naturels et humains ».

La composante verte est constituée des espaces naturels, des corridors (des bosquets, des prairies, etc) tandis que la trame bleue est composée des zones humides, des cours d'eau, etc. Bref des composantes naturelles qui participent à l'identité d'un territoire, d'un cadre de vie et d'un développement économique.

La constitution d'une Trame verte et bleue est une des mesures phares du Grenelle de l'Environnement. Elle participe à l'engagement national en faveur de la biodiversité. La loi dite Grenelle II, votée le 12 juillet 2010, confirme la mise en place d'une stratégie nationale pour la trame verte et bleue qui s'établit à trois niveaux territoriaux d'intervention :

- **à l'échelle nationale** : la constitution d'orientations nationales pour la préservation et la restauration des continuités écologiques ;
- **à l'échelle régionale** : la mise en place de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique qui définiront les trames vertes et bleues à l'échelle régionale d'ici 2012 ;
- **à l'échelle locale** : la prise en compte des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique dans les projets des collectivités et de l'Etat et dans les documents de planification.

Véritable outil d'aménagement du territoire, la Trame verte et bleue permet l'inscription de la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de la planification territoriale.

Territoire proche de l'agglomération parisienne, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est constitué d'espaces naturels remarquables, avec des milieux naturels et une biodiversité d'exception, mais qui sont fragilisés par des pressions importantes, notamment l'urbanisation, et les infrastructures linéaires de transports.

Le Parc travaille depuis plusieurs années sur la question des trames écologiques et paysagères

notamment l'identification des trames dans le cadre de la révision de sa charte. Par ailleurs, lancé par le Ministère de l'Ecologie en 2007, l'appel à projets « Arcs écologiques franciliens » regroupant les 4 Parcs naturels régionaux franciliens autour de cette question des trames écologiques et paysagères a permis d'avoir un retour d'expériences sur l'intégration des trames dans les documents d'urbanisme. La future charte du Parc pour la période 2011-2023 traduit une politique ambitieuse, afin de préserver les milieux naturels et leur fonctionnement écologique. Elle comprend notamment l'identification d'une Trame verte et bleue sur l'ensemble du territoire du Parc, la limitation du mitage et de l'étalement urbain et le développement maîtrisé des communes.

Le Plan de Parc traduit cette volonté de maintenir et développer les trames écologiques et paysagères, en identifiant à l'échelle du territoire du Parc les continuités écologiques de milieux ouverts herbacés, des milieux herbacés, les corridors grandes faunes, les continuités aquatiques, réseaux de mares.... Ces données sont intégrées dans les Porter à connaissance délivrés par le Parc aux communes qui élaborent un PLU.

• **Les plans paysage et biodiversité** sont des outils à l'échelle d'une entité paysagère, ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Le premier plan, de nature expérimentale, portait sur le plateau de Limours. Le Plan Paysage et Biodiversité des Vallées de l'Yvette sera lancé en novembre pour 18 mois de réflexion collective. Cet outil a pour objectifs d'anticiper l'évolution du territoire, afin de préserver son identité et de valoriser ses atouts ; éventuellement restaurer des paysages dégradés, de mener une approche transversale alliant les enjeux écologiques et paysagers, de décliner les propositions aux échelles intercommunale et communale et d'enrichir les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

Le Plan Paysage et Biodiversité comprend quatre phases :

- 1/ diagnostic paysager et écologique, pour identifier les enjeux communs à l'entité paysagère ;
- 2/ identification des perspectives d'évolutions
- 3/ programme d'actions à l'échelle de l'entité ;
- 4/ déclinaisons communales, notamment par l'intégration dans les PLU et les projets d'aménagement. C'est cette dernière phase qui permettra une déclinaison des enjeux paysagers et écologiques à l'échelle du territoire communale dans le document d'urbanisme.

En plus de cet outil, les autres outils à notre disposition pour une intégration des trames écologiques et paysagères dans les documents d'urbanisme sont :

- les inventaires des paysages et milieux naturels,
- les atlas communaux comme par exemple ceux du PNR du Vexin français et
- les chartes paysagères communales.

Ces outils et méthodes sont une base de travail essentielle pour la compréhension et l'appropriation de la trame verte et bleue et du paysage par tous.

Il est important d'intégrer la notion de trames écologiques et paysagères à toutes les étapes d'élaboration du PLU. Maintenant, comment intégrer les trames vertes et bleues dans les PLU ?

En amont du PLU, il convient de mener une démarche de conviction auprès des élus, et de les sensibiliser à ces sujets. Le cahier des charges, le choix du bureau d'études, ainsi que le PAC (porter à connaissance) sont également des étapes importantes.

Lors du diagnostic, lorsque les données sont insuffisantes, un travail de terrain peut être mené pour les compléter, au moyen d'outils adaptés : cartographie, indicateurs, méthodes. La compréhension de l'état de l'environnement sur le territoire doit être suffisamment fine au niveau du rapport de présentation.

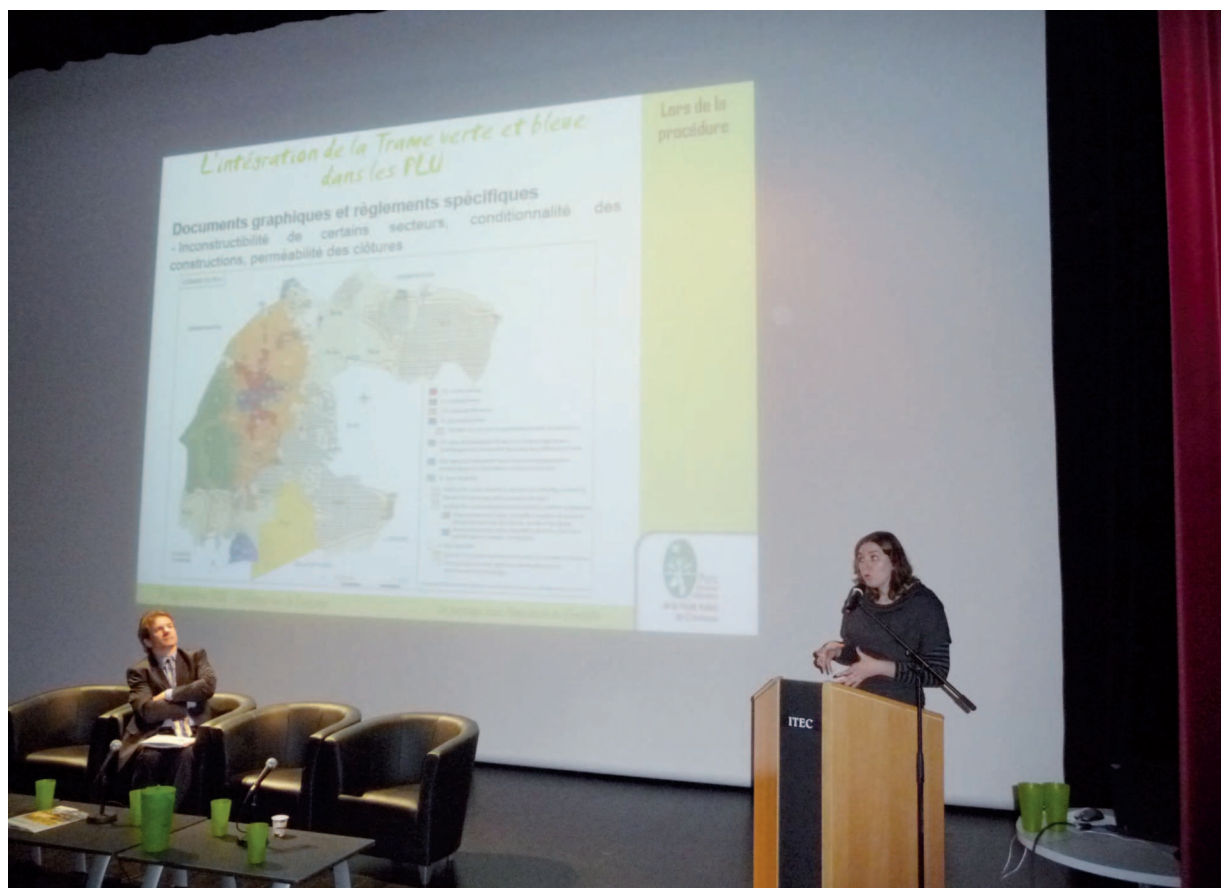
La deuxième phase c'est le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Il doit traduire cette volonté d'intégrer les trames écologiques et paysagères dans les projets de la commune.

Les Plans locaux d'urbanisme disposent d'une palette d'outils réglementaires permettant de préserver les réseaux de milieux naturels et facilitant leur remise en bon état. Une déclinaison dans les documents constitutifs des Plans Locaux d'Urbanisme, et plus précisément dans leurs dispositions réglementaires, peut être réalisée aussi bien dans le zonage que dans les règlements, ou bien par une identification au titre du L.123-1-7 des éléments remarquables du paysage et du patrimoine naturel, des Espaces Boisés Classés et des emplacements réservés.

Définir un zonage et un règlement spécifique « Corridor écologique » ou encore intégrer des outils réglementaires spécifiques sont des étapes complexes qui nécessitent un travail de concertation, de pédagogie et de sensibilisation auprès des élus, des habitants, ou encore des agriculteurs. L'identification d'un corridor à l'échelle parcellaire peut également s'avérer difficile et nécessite parfois des études complémentaires.

En conclusion, le PLU est un outil important dans la préservation de la biodiversité et la prise en compte des continuités écologiques, mais ce n'est qu'une étape. En effet, le PLU n'est pas un document de gestion, or il convient d'accompagner cette politique par des outils de gestion des espaces naturels.

Les trames écologiques sont déterminantes pour l'identité du territoire communal. Il faut donc adapter ces enjeux aux territoires pour préserver leur spécificité.



Monsieur Arnaud COMOLET

Mon propos est de vous présenter une expérience plus urbaine, à savoir celle de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Saint-Quentin-en-Yvelines est une communauté d'agglomération qui comprend 150.000 habitants répartis sur 7 communes et 100 000 emplois.

Le territoire de cette ex-ville nouvelle est doté d'un riche patrimoine architectural et historique (Port-Royal, Commanderie des Templiers, etc.) ainsi que d'un patrimoine naturel important (60 % du territoire est constitué d'espaces naturels ou semi-naturels). Le territoire est engagé dans une démarche de développement durable, dont la trame verte et la démarche sur les services-éco-systémiques est l'un des 4 axes fondamentaux de la stratégie de DD initié en 2005.

Le patrimoine naturel de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines manque de visibilité, et n'est pas assez valorisé. L'objectif de la stratégie du DD est donc de faciliter l'intégration de la trame verte et bleue dans le projet urbain, et de mieux valoriser les activités liées à ce pôle.

La première phase du programme de trame verte et bleue a consisté à mieux en connaître les principaux éléments. Un socle de connaissances et d'information sur cette trame a ainsi été constitué. Il apparaît notamment que quatre entités paysagères sont distinguées, et que le territoire comprend plusieurs zones de protection spéciale. La cartographie des espaces naturels et semi-naturels a également été élaborée. Elle montre en particulier que les zones agricoles restent très présentes. La trame bleue est en outre omniprésente.

D'un point de vue de l'aide à la décision politique, ces éléments ont permis de montrer les relations entre la préservation de la trame verte et bleue et les projets de développement économique et urbains. Ces deux démarches doivent être menées de concert.

Une fois la trame verte et bleue identifiée et qualifiée, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines s'est engagée dans une approche de services écosystémiques. La définition de service écosystémique, d'origine anglo-saxonne, c'est « l'ensemble des biens et services, qui sont procurés aux activités humaines, par l'ensemble des écosystèmes naturels ou semi-naturels ». Il s'agit bien de la contribution des écosystèmes au bien-être et aux activités sociales et économiques. Ce concept a notamment été élaboré par les Nations-unies, et repris par le Ministère de l'Ecologie qui répartit ces services en 3 catégories, dont la première catégorie « Services à caractère social » inclut la dimension paysagère.

L'objectif du projet engagé par la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est de développer la connaissance de ces différents services éco-systémiques sur le territoire, puis de les quantifier et évaluer dans un deuxième temps. Puis des orientations stratégiques en vue d'une meilleure valorisation et intégration dans les politiques territoriales seront déterminées dans un troisième temps. Enfin, il faudra mieux structurer les réseaux de connaissance de ce potentiel fonctionnel.

Au final, ce glissement de la problématique classique des trames vertes et bleues vers celle de services écosystémiques recouvre cette volonté d'aller d'une approche statique, protectionniste vers une démarche plus pro-active et dynamique à travers des valorisations économiques et sociales du patrimoine naturel.



Questions/débats

Monsieur Vincent JANNIN, *Inspecteur des sites des Yvelines*.

Ma question concerne l'atlas des paysages des Yvelines dont la révision est en bonne voie. Il s'agit d'un projet ambitieux et novateur, et j'espère que cette nouvelle édition sera tout aussi exemplaire. La trame verte et bleue est un enjeu important dans ce contexte, mais la question est de savoir comment l'intégrer à cet atlas. Avez-vous des idées à ce sujet ?



Mademoiselle Jennifer BERNACCHI

Nous avons mené des expériences sur notre territoire, notamment dans le cadre de la révision de la Charte et du Plan paysage et biodiversité, mais je ne saurais vous dire comment l'intégrer dans un atlas départemental de paysage. Il me semble effectivement important d'inclure la trame verte et bleue dans l'atlas des paysages. La question est de savoir à quelle échelle et à quel degré. Notre expérience sur les Plans Paysage et Biodiversité peut vous aider dans la façon de lier paysage et biodiversité.

Madame Dominique LE FUR, *Paysagiste-conseil de l'Etat à la DDT des Yvelines*

De mon point de vue, la trame verte et bleue c'est tout le territoire national moins les zones urbanisées et les terres agricoles traitées avec des engrais chimiques. La trame verte et bleue consisterait à créer des continuités paysagères à travers les zones urbanisées et à replanter autour des terres agricoles des haies qui permettraient à la faune et à la flore de passer.

Monsieur Arnaud COMOLET

Il me semble que nous sommes là face à un problème classique en matière de développement durable : celui de l'articulation des échelles. La difficulté en matière de trame verte et bleue est que nous sommes inscrits dans plusieurs échelles. Nous devons donc veiller aux liens entre les niveaux d'intervention qui sont complémentaires.

Mademoiselle Jennifer BERNACCHI

Nous nous en sommes rendu compte à l'occasion de l'appel à projets. Les actions menées dans un Parc naturel peuvent avoir des conséquences et des impacts sur les territoires limitrophes. C'est pourquoi la politique mise en place par l'Etat se décline à plusieurs niveaux et à plusieurs échelles de territoire afin de garantir une cohérence dans la mise en place des continuités écologiques.

En ce qui concerne la définition de la trame verte et bleue, il existe également une trame au sein des espaces urbains. Il faut donc en tenir compte. Il en va de même pour les espaces agricoles.

La réflexion doit donc porter sur l'ensemble des espaces et des enjeux, et les continuités à mettre en place entre chaque.

Monsieur Yves DARCOURT-LEZAT, Plateforme Paysage et Prospective

J'aurais souhaité avoir le point de vue des deux intervenants sur les 2 risques suivants. Le premier c'est que la dimension écologique tend à occulter la dimension paysagère et la diversité culturelle, par glissement. Le deuxième risque c'est que les boîtes à outils techniques occultent les questions sémantiques. On parle de l'outil PLU qui s'applique aussi bien à de grandes communes qu'à des bourgs. Alors quel est l'esprit du lieu et comment le prendre en compte ?

Mademoiselle Jennifer BERNACCHI

L'identité, l'appropriation du lieu sont primordiales dans un PLU. C'est le point de départ. Il faut commencer par une analyse fine de la situation locale, il faut adapter le PLU aux territoires, à ses enjeux, son histoire, son patrimoine, son paysage. La dimension écologique n'occulte pas la dimension culturelle et ces deux dimensions ne sont pas antagonistes.

Monsieur Arnaud COMOLET

Je vais essayer de répondre à la deuxième question. Les outils présentent effectivement un risque, mais ils sont nécessaires. Le glissement de la problématique trame verte et bleue vers celle de services éco-systémiques correspond à une façon différente d'approcher les choses : c'est passer d'une vision statique à une vision plus dynamique comme le rappelait le président Vandewalle, y compris dans la valorisation économique. La trame verte et bleue ce n'est pas seulement de l'espace à préserver.

Il faut pouvoir combiner l'utilisation d'outils nouveaux avec une meilleure participation et l'implication des acteurs locaux pour réalimenter les outils. C'est comme cela qu'est conçue la démarche de l'Agenda 21 de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. La décision n'est pas laissée aux experts mais la vision politique s'appuie sur les outils techniques, les savoirs et les besoins du citoyen et de l'usager du territoire.

Madame Anne-Marie ROPERT, Chef du service Environnement, DDT 78

Sur la question du risque que le critère écologique prenne le pas sur le critère du patrimoine dans la préservation du paysage. Déjà c'est bien que l'on se pose cette question car il y a dix ans on ne se la serait pas posée. Il me semble que l'important est de savoir quel est l'avenir que nous créons à travers une décision donnée. Cela permet de savoir ce que l'on doit choisir.

Madame Corinne LEGENNE, Paysagiste-urbaniste à l'IAURIF

C'est plus une remarque par rapport à l'atlas des paysages. Il faut revenir à la notion d'échelle. Dire que l'on va mettre des haies dans les espaces agricoles, je le prendrai dans l'autre sens c'est-à-dire quels éléments sont déjà dans l'espace agricole pour ne pas ramener des objets qui n'ont rien à y faire. C'est le risque de la trame verte et bleue aujourd'hui : on recrée une nature qu'on insère dans un paysage. C'est un choix de recréer cette nature. Alors oui il faut réfléchir à la trame verte et bleue dans un atlas du paysage mais il ne doit pas devenir le seul liemotiv. Il y a aussi la notion de patrimoine, le paysage des agriculteurs, le paysage des villes. Et bon courage à cet atlas qui est le bienvenu pour redonner du sens à ce territoire.

Monsieur Arnaud COMOLET

Je voudrais juste faire une remarque sur la question de la sémantique. Au sein de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, on a commencé par définir la trame verte et bleue pour faire travailler ensemble juristes, urbanistes, ingénieurs, etc. Je ne comprends pas bien l'opposition entre patrimoine et écologie. Pour moi, la notion de services écosystémiques montre qu'il s'agit d'un patrimoine méconnu, sous-estimé, dont on peut retirer des services et donc il n'y a pas d'antagonisme. L'environnement naturel et les écosystèmes sont un élément fort du patrimoine.

Monsieur Philippe HEURTEVENT, maire d'Auteuil-le Roi

Nous sommes en train de concevoir un nouveau PLU qui vise à préserver les espaces agricoles et à densifier le centre de la commune. Il est indispensable bien que difficile d'expliquer la nécessité de prendre des décisions. Pouvez-vous mettre à notre disposition des moyens ou des éléments pédagogiques à cette fin? L'adhésion des administrés est essentielle.

Madame Anne-Marie ROPERT

Oui, il est important de diffuser les informations. Il existe des sites et des outils, dont certains vous seront présentés à l'occasion de ces journées d'échanges. Je vous invite cependant tous, à nous communiquer ceux dont vous disposez.

Monsieur Arnaud COMOLET

La pédagogie est effectivement essentielle notamment vis à vis des élus et des citoyens. Vous êtes ici dans la Maison de l'Environnement dont la vocation est de travailler sur ces outils de pédagogie.

Deuxième table ronde

Paysage et filière bois :

Implications paysagères de la mise en place d'une filière bois

Madame Milène GENTILS, responsable de l'unité territoriale de l'ONF à Rambouillet.

Monsieur Jacques FIDELLE, maire de Senlis, président des Commissions déplacement et énergie du PNRHVC.

Madame Milène GENTILS

J'illustrerai la problématique de l'impact sur le paysage du développement d'une filière bois sur le territoire de la forêt domaniale de Rambouillet.

S'il fallait retenir une phrase du Grenelle de l'Environnement à propos de la forêt, ce serait celle-ci : « produire plus, tout en préservant mieux ».

Trois points seront développés:

- comment concilier des enjeux de sensibilité paysagère avec d'autres enjeux (protection de biodiversité, production de bois) ;
- mobiliser et sortir le bois de la forêt ;
- comment intégrer une stabilité des paysages attendue par nos concitoyens et la dynamique liée à l'évolution naturelle des écosystèmes.

1 - Conciliation des différents enjeux

La forêt de Rambouillet représente un patrimoine très riche, intégré pour partie dans le PNRHVC. Elle regroupe des types d'habitats très divers. Pour intégrer cette richesse dans la gestion quotidienne, une analyse cartographique a été menée en 2006 qui a mis en avant trois grands enjeux :

- production de bois et chasse ;
- préservation des milieux ;
- préservation des paysages et accueil du public.

2 - L'exploitation forestière et la ressource bois

Abbatage

En ce qui concerne l'exploitation de la ressource bois, la mobiliser consiste à prélever de façon raisonnée l'accroissement naturel de la forêt, et à la valoriser au mieux en fonction des besoins, ce qui implique des choix (bois plaquette ou bois bûche par exemple).

Or l'exploitation forestière marque indéniablement le paysage, et les promeneurs. Il est donc important de bien communiquer autour de cette action à travers différents supports (panneaux ou communication dans les journaux locaux).

L'impact des engins de débardage, le bruit des moteurs et des tronçonneuses notamment, mais aussi les branches abandonnées sur les parcelles frappent l'esprit des promeneurs, qui manifestent sous différentes formes leur inquiétude en pensant souvent à la déforestation au niveau mondial.

Evacuation du bois en-dehors de la forêt

Au-delà de l'abattage, il convient d'évacuer le bois. Cela a un impact sur les sols (ornières, etc), et nous avons donc réfléchi à une insertion des cheminements dans les voies de circulation et chemins forestiers. Il n'est pas facile d'expliquer aux promeneurs que leur vocation première est l'exploitation du bois.

La gestion durable, multifonctionnelle des forêts publiques, passe en effet par le respect des sols, par exemple la canalisation des engins sur des cloisonnements, de la biodiversité (maintien de bois mort), et de la qualité des espaces d'accueil, notamment au travers de délais d'exploitation réduits et hors feuilles dans les zones les plus fréquentées.

La rentabilité économique de la filière bois en général, et bois énergie en particulier, passe inévitablement par cette mécanisation. Un cahier des charges pour les travaux d'exploitation et un suivi rigoureux des entreprises permettent à l'ONF d'en limiter les nuisances.

Rémanents d'exploitation

L'amoncellement des branchages non immédiatement évacués peut donner l'impression d'un certain abandon des rémanents. On essaie de minimiser leur impact par l'implantation des andains. Ces rémanents peuvent être utilisés par la filière bois énergie. Mais cette matière organique ne peut pas être évacuée en totalité puisque les sols, et notamment les sols pauvres, ont besoin de cette matière organique pour être incorporé dans le sol.

3-Intégrer stabilité des paysages et évolution naturelle des éco-systèmes

Au-delà de l'impact paysager d'un chantier d'abattage, dont la nature referme en quelques années les cicatrices, la sylviculture modifie durablement la physionomie forestière quand le renouvellement des peuplements arrivés à maturité devient nécessaire. C'est sans doute l'élément le plus marquant visuellement. Nous avons donc cherché à répartir ces zones de renouvellement en tenant compte de cet impact paysager et écologique. Quand une parcelle doit être renouvelée à proximité d'une zone fréquentée, nous maintenons quelques hectares d'îlots paysagers afin de casser la perspective des grandes ouvertures. Nous apportons en outre une attention particulière aux lisières.

Passer d'une chênaie majestueuse de vieux arbres à un fourré de jeunes semis, c'est certainement traumatisant. Pourtant c'est sur ce cycle de vie d'environ 200 ans pour les chênes, rythmé par des coupes d'éclaircie, que s'appuie la gestion durable de nos forêts et l'approvisionnement en bois, quel qu'en soit l'usage.

La répartition dans l'espace des surfaces à renouveler, leur taille et leurs contours permettent d'en limiter les effets visuels. La mise en place d'un réseau d'îlots de vieux arbres répartis sur tout le massif domanial de Rambouillet, outre son intérêt écologique, garantit la pérennité de ces paysages de vieilles futaies si chers aux promeneurs.

La ressource bois est déjà mobilisée sur le massif forestier domanial de Rambouillet à hauteur de l'accroissement naturel mesuré par l'Inventaire Forestier National. Développer la filière bois énergie est une question de valorisation de certains produits dans le respect des principes ci-dessus exposés.



Jacques FIDELLE

J'ai été chargé de développer la filière Bois Energie au sein du PNRHVC.

Les enjeux environnementaux de la filière bois sont les suivants :

- ressource renouvelable ;
- bilan carbone nul ;
- gestion durable de la forêt ;
- biodiversité.

Les ressources sont abondantes sur le territoire. La forêt de Rambouillet a plusieurs usages :

- production de bois ;
- chasse ;
- accueil du public ; la forêt de Rambouillet est le deuxième monument le plus visité de France avec 13 millions de visites par an ;
- conservation de la biodiversité.

La forêt représente 44 % du périmètre élargi du parc. Il y a une partie de la forêt publique et une partie de la forêt qui est privée et très morcelée.

L'enjeu écologique

La filière Bois Energie est locale. La transformation s'effectue localement, sur une plateforme de compostage. En effet, le transport peut représenter jusqu'à 25 % du prix de revient de la ressource. La consommation doit donc intervenir dans un rayon de 50 kilomètres pour que la filière reste rentable.

Les Yvelines sont le premier département francilien en termes de ressources en bois, avec 20.000 tonnes disponibles par an sur les surfaces de l'ONF, pour alimenter 70 collèges de 500 élèves grâce aux ressources départementales.

Les plateformes forestières représentent une superficie comprise entre 2 et 5 hectares.

L'enjeu économique

Le prix du combustible est de l'ordre de 3,5 centimes par kWh pour les plaquettes forestières, contre plus de 5,79 centimes pour le gaz naturel. Les coûts d'exploitation et de maintenance sont supérieurs à ceux d'une chaufferie gaz, mais la ressource est bon marché et l'investissement est aidé. Un Fond Chaleur a ainsi été mis en place pour soutenir la production de chaleur à partir de ressources renouvelables.

Les objectifs du projet de filière bois du PNRHVC

L'objectif de ce projet est d'alimenter les bâtiments collectifs : écoles, maisons de retraites, bâtiments hospitaliers, piscines. La filière bois est recommandée pour les besoins supérieurs à 500 Kw réparti sur l'année.

L'emplacement de la plateforme doit permettre les flux de circulation nécessaires. La question de l'intégration paysagère est également importante. Ces bâtiments sont globalement de petite taille, et leur intégration dans le paysage ne pose pas de difficulté particulière.

En plus des équipements déjà existants (cf photos de la présentation), nous avons plusieurs projets de développement à moyen et long terme afin d'implanter de nouvelles chaudières. Nous avons besoin d'elles pour développer la filière.

Nos objectifs intégrés dans la nouvelle charte du Parc sont les suivants :

- accompagner le développement de filières énergétiques renouvelables locales, dont le bois énergie ;
- mettre en place et développer une filière bois énergie ;
- atteindre la puissance totale de chaufferie bois installée supérieure à 10 mégawatts c'est-à-dire cinq fois la puissance de la chaufferie d'Achères ;
- atteindre un ratio de production d'énergie renouvelable sur la consommation totale de + de 20 % d'ici 2020.

Questions/débats

Monsieur le Maire:

Comment remembrer les parcelles privées qui sont le plus souvent très morcelées?

Monsieur Jacques FIDELLE

C'est une question très délicate. Le bois prend une dimension de plus en plus importante. Il faut essayer de fédérer les petits propriétaires en proposant une valorisation. Je ne sais pas si l'ONF doit fédérer cela.

Madame Milène GENTILS

L'ONF est chargé de gérer les forêts publiques qui ne représentent qu'un tiers des forêts françaises. La mobilisation de la ressource bois est essentiellement à partir de la propriété privée.

Monsieur Xavier JENNER, Délégué pour l'Île de France du Centre Régional de la Propriété Forestière

Le Centre régional de la propriété forestière est un établissement public de l'Etat qui oriente et organise la production des forêts privées. Les forêts de moins de 4 hectares constituent plus de 80 % des parcelles, même si leur surface ne représente que 10% de la surface des forêts privées. Dans le Parc

du Gâtinais, nous menons une démarche auprès des propriétaires, en leur proposant une bourse aux parcelles, un remaniement foncier et on leur demande également s'ils sont favorables à une exploitation du bois sur leur parcelle. Les retours sont variés, mais l'offre de bois sur ces massifs morcelés n'est pas nulle. Il y a aussi des domaines privés plus importants de 10,20 ou 100 ha qui ont également un plan de gestion forestière sylvicole. La problématique essentielle est celle de l'équilibre économique des exploitations car aujourd'hui le bois n'est pas rémunéré à sa juste valeur. Les filières locales sont très importantes et c'est une façon de mettre en valeur le territoire boisé. C'est important de trouver une synergie entre les acteurs de la forêt, les élus locaux, les paysagistes...



Monsieur Arnaud COMOLET

La structuration de la filière bois a déjà fait l'objet de plusieurs études depuis de nombreuses années. A côté du levier économique, quelle est la place de la volonté politique pour développer cette activité ? On parle beaucoup de la filière bois énergie mais qu'en est-il de la filière du bois d'œuvre ?

Monsieur Jacques FIDELLE

La filière bois d'œuvre n'est pas mature à ce jour. Nous n'avons pas de scierie sur notre territoire, aussi le bois d'œuvre n'est pas une option pour nous et l'essentiel de ce bois est exploité en Normandie. La filière énergie est bien plus simple à développer, même s'il faut réunir les conditions matérielles pour cela. C'est un frein, une résistance. Je suis convaincu que l'aspect économique sera le principal moteur de son développement quand les énergies fossiles vont augmenter comme il y a 3 ou 4 ans.

Monsieur Xavier JENNER, Centre Régional de la Propriété Forestière

Pour l'articulation entre filière bois énergie et bois construction, une interprofession existe en Ile-de-France qui organise l'ensemble des acteurs de la filière bois. Elle peut également donner des conseils à des élus locaux et faire une étude de faisabilité. Je vous invite à la solliciter.

Les forestiers sont en outre engagés dans une démarche de certification de qualité.

Dans le Gâtinais, nous réfléchissons à la mise en place d'une filière énergie bois locale sur un territoire donné. Certaines zones sont toujours inaccessibles sur notre territoire

M.LERSTEAU, *Maire-adjoint chargé de l'urbanisme à Plaisir*
Qu'en est-il des bois tombés depuis la tempête ? Certaines zones sont toujours inaccessibles.

Madame Milène GENTILS

Je ne connais pas la forêt en question. En ce qui concerne la forêt de Rambouillet, la grande majorité des bois de la tempête ont été exploités. Certains n'ont pas trouvé preneur car il y avait afflux de matière première mais cela a été une bonne chose pour la biodiversité.

Monsieur Olivier JAMES,

Directeur de l'agence interdépartementale de l'ONF de Versailles

C'est un problème général. Nous estimons qu'environ 40 % du bois tombé à l'occasion des tempêtes est resté à terre. En termes biologiques, c'est un bienfait pour la forêt et pour la biodiversité, mais cela constitue une gêne pour les promeneurs. Il faut savoir l'accepter. Nous agissons pour dégager les principaux itinéraires de promenade, mais il restera pendant encore plusieurs années des quantités importantes de bois morts dans nos forêts. Les ventes aux particuliers sont rares dans nos forêts urbaines et péri-urbaines.



Troisième table ronde

Paysage, architecture et énergie solaire : *Implications paysagères de la mise en place d'une filière bois*

Monsieur Paul TROUILLOUD,

chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine des Yvelines.

Madame Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE,

directrice du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines.

Monsieur Paul TROUILLOUD

La loi portant engagement national sur l'environnement, dite Grenelle II, a pour objectif d'appliquer et de « territorialiser » la loi Grenelle I. Elle définit de nouvelles règles du jeu et favorise, incite et prescrit des démarches visant notamment aux économies d'énergie et au recours aux énergies renouvelables.

Nous constatons tous au quotidien le développement rapide des nouvelles installations et de nouvelles pratiques liées à l'usage des énergies renouvelables et aux recherches d'économie d'énergie. Nous nous félicitons de ces démarches et de cette prise de conscience, cependant c'est aussi un motif d'inquiétude quant à l'impact qu'elles peuvent avoir sur l'évolution des cadres de vie et des paysages les plus sensibles.



Le Grenelle II reflète cette ambivalence, car à la fois il lève les freins à ce développement tout en donnant la possibilité de créer des zones d'exception pour en gérer plus finement l'impact. C'est ce que nous souhaitons aborder avec vous ce matin à travers quelques exemples.

Madame Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE

L'organisation du Grenelle de l'Environnement est liée à la prise de conscience d'une finitude des ressources et de la nécessité de changer nos comportements, en particulier en matière de consommation, d'isolation des bâtiments, et de modes de construction. Il faut conjuguer ces questions avec des enjeux environnementaux et urbains. Des stratégies communales doivent être élaborées pour accompagner les projets.

Il ne sera désormais plus possible de refuser les permis de construire qui envisagent l'utilisation des énergies pour les besoins domestiques, le bois et les toitures végétalisées. Un décret donnera prochainement la liste des techniques concernées.

Depuis deux ans environ, nous constatons une forte accélération des demandes d'installation d'équipements solaires en toiture et d'isolation par l'extérieur, due notamment à une agressivité commerciale souvent peu qualitative. La presse se fait l'écho d'un développement de 20 à 30% par an de ce secteur d'activité. Ces dispositions se traduisent à la fois dans l'architecture existante et dans les constructions nouvelles par de nouveaux équipements extérieurs, des modes d'isolation en façades et des traitements de toiture différents.

Un groupe de travail départemental a été constitué par le CAUE depuis quatre ans incluant les architectes des bâtiments de France et ceux des parcs naturels régionaux ainsi que les ingénieurs des espaces info énergie pour réfléchir notamment à l'intégration d'énergies renouvelables dans les bâtiments et leurs modes de construction. Les fabricants recherchent des matériaux plus adaptés aux paysages.

Monsieur Paul TROUILLOU

Voici quelques exemples qui montrent que la recherche dans ce domaine est constante. Il nous faut réfléchir sur le long terme : les produits qui seront à notre disposition dans quelques années seront mieux adaptés à nos besoins et probablement plus petits et mieux intégrés. Ici l'exemple des pays nordiques où les toitures métalliques intégrant les capteurs solaires sont de plus en plus répandues.

Madame Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE

Un nouveau vocabulaire architectural est à inventer, au fur et à mesure que les produits apparaissent. Il existe aussi des formes architecturales qui n'ont pas besoin de panneaux solaires.

Les capteurs solaires peuvent aussi être intégrés dans les bâtiments collectifs, mais également patrimoniaux, par exemple dans les vitrages.

D'autres procédés constructifs combinent l'utilisation de la terre comme matériau de construction et l'intégration de panneaux solaires.

Monsieur Paul TROUILLOU

Les centrales photovoltaïques au sol sont également appelées à se développer, notamment sur les terrains qui ne représentent pas d'enjeux paysagers.

Dans les Yvelines, à ce jour, 60 000 mètres carrés de capteurs photovoltaïques sont installés sur des propriétés privées, soit environ 3 000 maisons. 20 % de ces surfaces ont été déployés ces deux dernières années.

Madame Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE

Nous recevons de plus en plus de demandes de particuliers qui souhaitent intégrer des capteurs à leur projet aussi bien en neuf, en extension qu'en réhabilitation.

Monsieur Paul TROUILLOU

Les élus et les services instructeurs sont souvent désarmés face à ces demandes. Les outils de gestion que sont les documents d'urbanisme n'ont pas eu encore le temps de s'adapter à cette nouvelle situation. Ils sont souvent muets sur le sujet ou prônent des règles aujourd'hui inadaptées voire même l'interdiction de toute installation ou nouvelle manière de construire.

Aujourd'hui nous nous interrogeons tous sur l'impact de ces nouvelles dispositions sur notre environnement quotidien. C'est la première fois dans notre histoire récente que des transformations aussi rapides vont se produire dans notre paysage bâti et naturel, à petite et à grande échelle. La perception de ces nouvelles dispositions architecturales par nos concitoyens est contrastée et conduit à des rapports de voisinage souvent difficiles entre ceux qui veulent en bénéficier et ceux qui estiment qu'ils déprécient leur environnement. C'est une variante de l'effet NIMBY.

Intuitivement nous sentons que la question de l'échelle visuelle est centrale. Il y aura lieu de distinguer, par exemple, entre les installations liées à l'usage domestique individuelles limitées à quelques mètres carrés pour couvrir les besoins personnels, et celles de nature presque industrielles à des fins de production et de revente.

Les enjeux entre bâtiments neufs et existants sont également perçus différemment et renvoient à la recherche de solutions spécifiques.

Madame Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE

Notre perception devra changer, mais la question est de savoir dans quelle direction nous souhaitons la faire évoluer.

La loi souligne que le critère qui empêche l'opposition à ces nouvelles installations est la satisfaction des besoins domestiques des occupants.

La loi Grenelle II propose cependant aux conseils municipaux de délimiter des zones d'exception afin de protéger le patrimoine bâti ou non bâti des paysages ou des perspectives monumentales et urbaines.

Nos deux structures, CAUE comme STAP, ainsi que les parcs naturels régionaux apportent de nombreuses informations, et éditent aussi plusieurs guides.

Dans la plaquette « guide solaire » que le groupe de travail a réalisé, il est rappelé en premier lieu que le kilowatt/heure le moins cher est celui qui n'est pas consommé, et que la priorité doit donc être donnée à l'isolation, avant d'envisager l'installation de dispositifs de type capteurs solaires.

Il est également souligné que le recours aux énergies renouvelables doit être intégré dès l'origine dans les projets architecturaux.

N'hésitez pas à nous consulter.

Questions/débats

Monsieur Bernard RAMBAUTS, Architecte au PNRHVC

Cette question porte non seulement sur les bâtiments mais aussi leurs abords, et renvoie au sujet plus général de l'urbanisme. Et le Grenelle pose la question de la densification. Il est difficile de faire accepter une transformation des agglomérations vers plus de densité, notamment pour éviter de construire en milieu naturel, et ce, au-delà du débat du contemporain des constructions. Comment faire passer cette nouvelle culture architecturale et paysagère? Dans le Parc, on le fait à travers des guides ou des expositions. Il faut concilier patrimoine et évolution, concilier l'ancien et le neuf. Pour produire de la qualité, il est nécessaire de développer le conseil et les partenariats très en amont, entre les élus, les structures de conseil, et les porteurs de projet. Le Grenelle de l'environnement nous apporte une nouvelle façon de travailler.

Monsieur Eric ROULOT, maire de Limay

Quand on dit que le soleil émet 10.000 fois plus d'énergie que les êtres humains en ont besoin. Il est nécessaire de s'interroger sur le développement des panneaux solaires et du photovoltaïque. Au-delà des contraintes esthétiques, il y a d'autres contraintes à intégrer. Aujourd'hui le développement du photovoltaïque est directement lié à l'effet d'aubaine généré par l'obligation d'achat de cette énergie par EDF à 600 euros le mégawatts, soit 15 fois plus que ce qu'EDF est en capacité de produire avec ses moyens de production. Quid, à terme, de cet effet d'aubaine qui risque de se réduire. Donc première question : est-ce que le mécanisme en œuvre aujourd'hui va permettre le développement du photovoltaïque ?

Deuxième chose, c'est le photovoltaïque en fin de vie : qu'est-ce qu'on en fait ? Comment on traite ? On est sur des questions de développement durable. Il y a la question d'approvisionnement en silice car c'est une ressource qui s'épuise. Il faut s'interroger là-dessus si on raisonne en terme de bilan global.

Enfin troisième question, il n'existe pas de filière du photovoltaïque en France aujourd'hui. On est totalement dépendant d'autres pays. Quid de la mise en place de cette filière en France qui pourrait créer des emplois et nous permettrait de maîtriser les choses?

Monsieur Paul TROUILLOUD

La mise en place d'une filière nécessite des investissements importants, et l'instauration de subventions importantes est un moyen de la soutenir. Au fur et à mesure de la productivité de ces panneaux, les subventions vont diminuer.

Madame Catherine BERGEAL

En introduction, je vous ai donné les grands termes de débats. S'il y avait une réponse simple, le Parlement n'en aurait pas autant débattu aussi longtemps.

Le développement durable ce sont des solutions durables et acceptées. Le paysage ce n'est pas qu'une question d'esthétisme ou des problèmes de milieux naturels mais, c'est un des moyens de construire notre avenir commun sur un espace partagé alors que nos pratiques actuelles de consommation nous amènent droit dans le mur. Au niveau international, on comprend cela quand on voit les images de notre planète vue de l'espace. Mais on a du mal à voir que c'est le même problème dans notre pré carré.

On est dans des politiques sectorielles (éolien, photovoltaïque) où on a un cadre national, des débats, une société qui se met en marche pour développer les filières. La méthode Grenelle de concertation est essentielle parce que la complexité que nous avons à gérer et les visions sectorielles des uns et des autres ne sont pas gérables. Le paysage est un moyen de se retrouver autour d'une table pour discuter et pour bâtir ensemble ses projets. Nous devons passer par lui pour concevoir ensemble nos projets. Si nous segmentons trop les questions, nous négligerons la question du paysage.

Les visions de notre espace c'est ce que l'on comprend de notre environnement, des actions des uns et des autres et notre adhésion au fait que nous devons partager cet espace et nous devons en débattre. Ce n'est pas qu'une question de droit. Nous devons trouver l'équilibre acceptable et compréhensif par tous.

Monsieur Yves VANDEWALLE

Je vais parler avec ma casquette de député. Personne ne peut discuter le développement des énergies renouvelables en revanche se pose le problème des modalités de mise en oeuvre. Mais deux questions se posent, celles du coût et celle de l'intégration architecturale.

En matière de prix, il est apparu en 2009 que le tarif de rachat par EDF était trop élevé, ce qui a entraîné un emballement des projets spéculatifs, au-delà de ce qui était gérable par l'Etat et par EDF. Il a donc fallu le revoir à la baisse. Il est très difficile de déterminer le bon niveau de prix, pour qu'il reste incitatif mais ne crée pas de phénomène spéculatif.

Sur le plan architectural, vous nous avez montré des catastrophes mais vous nous avez aussi montré qu'il est possible d'intégrer le photovoltaïque dans les bâtiments de façon intelligente. En outre, les fabricants travaillent sans relâche à développer de nouveaux produits (vous nous avez montré l'exemple des tuiles). Mais pour l'avenir, nous pouvons être optimiste: les fabricants et les chercheurs proposeront de nouveaux produits.

Madame Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE

Dans ces sujets très vastes, nous avons choisi ici de parler d'énergie solaire plutôt que d'étalement urbain, mais en effet, n'oublions pas que le meilleur isolant reste le voisin.

Monsieur Yves DARCOURT-LEZAT, *Plateforme Paysage et Prospective*

J'ai beaucoup apprécié les propos de Mme Bergéal et, comme beaucoup, je reste très perplexe sur les effets de l'article 12 de la loi Grenelle II. Est-ce que l'on ne va pas oublier les enjeux du grand paysage pour se centrer sur l'aménagement paysager des interstices ?

Monsieur Jean-Louis FOURNIER, *Maire de Saint-Illiers la Ville*

Je vais revenir sur le photovoltaïque. Nous recevons les demandes d'installation en mairie. Certaines sont architecturalement effrayantes. Ne serait-il pas possible d'imposer la consultation de l'architecte des bâtiments de France et l'avis du CAUE ?

Madame Elisabeth ROJAT-LEFEBVRE

Nous recevons des particuliers qui nous sont adressés par les architectes des bâtiments de France, souvent après dépôt du permis de construire. Mais n'oubliez pas que les meilleurs conseils sont ceux qui sont adressés le plus en amont, avant le dépôt du permis de construire. Pour cela nous recevons les particuliers sur rendez-vous.

Monsieur Bernard WELCOMME, *Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles*

Les politiques du paysage sont souvent des victimes d'autres politiques. Il serait intéressant de réfléchir à des politiques du paysage qui seraient en soi des politiques du vivre-ensemble. La question du paysage est de nature collective.

Madame Dominique LE FUR

Les panneaux solaires se multiplient sur les zones agricoles du sud de la France, notamment parce qu'ils apportent une meilleure rentabilité que les productions agricoles. Comme pour l'éolien, il faudrait mettre en place des schémas départementaux, et les installer ailleurs que sur les parcelles agricoles.

Madame Catherine BERGEAL

Depuis un an, ces dispositifs sont soumis à contrôle administratif préalable. L'ensemble de la législation sur l'environnement doit être respecté avant que l'autorisation soit délivrée, notamment la compatibilité avec les lois montagne et littoral.

Monsieur Vincent JANNIN, *Inspecteur des Sites*

Le département des Yvelines n'est pas menacé par des grandes centrales photovoltaïques mais il existe le projet de Triel sur Seine de 50 à 100 hectares. On parlait du changement de regard. La question est de savoir si cette installation doit être cachée ou montrée, comme nouvel élément de paysage. Je me demande quel travail les paysagistes peuvent faire pour rendre ce nouvel objet industriel plus plaisant dans le paysage.

Monsieur Paul TROUILLOU

Cela renvoie à l'évolution de nos regards sur nos paysages et de la façon dont nous les lisons et comment ils font sens.

Madame Catherine BERGEAL

La question n'est pas de savoir si ces éléments sont vus ou pas, mais dans quelle cohérence d'ensemble ils s'inscrivent.

Madame Bernadette COURTY, maire de Richebourg

L'impact des champs photovoltaïques sur la faune, en particulier les oiseaux, a-t-il été étudié ?

Madame Anne-Marie ROPERT

Pas que je sache. Cela souligne notre besoin de connaissance face à l'évolution rapide des technologies, ce que l'on a trouvé dans chacune des tables rondes.

Madame Bernadette COURTY

Je trouve inquiétant que l'on ne s'en inquiète pas. Par ailleurs, je déplore que la question du recyclage de ces équipements n'ait pas été abordée.

Madame Anne-Marie ROPERT

Des études sont en cours sur ce sujet mais on ne peut pas traiter de l'ensemble des questions liées au développement des énergies renouvelables en une seule journée .

Introduction au film « Portraits d'ares »

Monsieur François ADAM

Paysagiste au CAUE 78

Un film, réalisé par Monsieur François Adam et plusieurs CAUE de France, vous sera projeté pendant le buffet. Par le biais du paysage, il propose d'entrer dans la compréhension des territoires agricoles.

L'agriculture a d'ailleurs sa place dans tous les sujets abordés ce matin, et nous aurions pu organiser une deuxième journée de colloque pour aborder le Grenelle sous cet angle, en envisageant le point de vue des agriculteurs. Ceux-ci sont autant d'acteurs du paysage, pourtant trop peu sollicités dans les débats de fonds sur les questions d'évolution des territoires. C'est l'objet du film que de leur donner la parole.

Ce film a vocation à être vu, et à susciter les échanges. N'hésitez pas à nous solliciter afin de disposer du support DVD et de le diffuser.



Clôture

Monsieur Claude GIRAULT

Secrétaire général de la préfecture des Yvelines

Je voudrais excuser Anne Boquet, Préfète des Yvelines de n'avoir pu conclure cette matinée car elle a été retenue par une réunion à Versailles et elle m'a demandé de la représenter. Elle souhaitait venir clôturer cette matinée d'échange parce que la question du paysage est une question particulièrement prégnante dans notre département. La France est signataire de la Convention européenne du paysage. C'est notre deuxième colloque sur le sujet. Le temps que j'ai passé parmi vous m'a permis de constater qu'il y avait matière à débattre et que c'est une question sensible dans les Yvelines.

La Convention européenne du paysage nous permet de travailler ensemble sur ce sujet car c'est l'affaire de tous : aussi bien des collectivités territoriales que des acteurs de l'Etat pour ce travail entre la société et son environnement.

Le Service de l'Environnement de la DDT organise ces échanges avec d'autres partenaires : élus, professionnels du paysage, école du paysage, associations, établissements publics et les différents services de l'Etat, du Conseil Général et des communes.

Les Yvelines sont très directement concernées par cette problématique environnementale. Le Grenelle de l'environnement, évoqué ce matin, est avant tout un texte de territorialisation. La mise en œuvre du projet de Grand Paris a beaucoup influencé ce territoire. Je rappelle que le Grand Paris est une structure de gouvernance entre Paris et son agglomération, avec des projets destinés à consolider notre grande métropole mondiale et européenne, en symbiose avec son environnement, ce qui passe par cette territorialisation des objectifs fixés par le projet du Grand Paris.

Pourquoi je vous parle du Grand Paris alors que vous parlez de paysage ? Et bien parce que deux projets majeurs de ce chantier impacteront les Yvelines :

- La construction de nombreux logements sociaux (la loi du 03/06/2010 a fixé à 70.000, sur la région, le nombre de logements à construire; le schéma directeur de la région Ile-de-France qui est actuellement en cours d'examen au Conseil d'Etat évoque 60.000 logements. Nous sommes sur un rythme actuel de 30 à 40.000 logements sociaux et non-sociaux. Je vous sensibilise à cet aspect parce que nous avons devant nous un enjeu formidable de construction de logements et la construction a un impact sur le paysage qui est extrêmement sensible, prégnant et durable.
- Le deuxième enjeu, c'est la desserte de nos territoires par le métro automatique en rocade : même si une partie importante de la double rocade sera souterraine, j'attire votre attention sur ce que l'on fait de ce que l'on extrait du sous-sol pour faire les tunnels. On peut aussi remodeler le paysage avec ce qui est extrait du sous-sol. Il faut savoir gérer ces afflux de matériaux à stocker comme ce fut le cas avec le tunnel de l'A86.

Si ces sujets vous intéressent, le premier débat public du cycle d'échange de quatre mois sur la mise en œuvre du grand Paris se tiendra le mardi 5 octobre au Palais des Congrès à Versailles.

La préservation de notre paysage, de notre environnement doit conduire la France aussi vers une transition énergétique écologique, que nous menons avec vous professionnels de l'urbanisme, de l'énergie, des transports, de la biodiversité, des paysages.

Vous avez eu à traiter aujourd'hui la question du paysage: « Sous l'impulsion du Grenelle : les enjeux du Grenelle vont-ils refaçonner le paysage de notre département ? ». Je suis convaincu que, si nous n'y prenons pas garde, ces enjeux peuvent défigurer le paysage mais nous travaillons cette question.

Je préside la Commission départementale des sites et nous avons à traiter de ces sujets de manière fréquente avec par exemple des panneaux photo-voltaïques près des monuments historiques. Donc s'interroger sur l'impact de ces éléments est très important.

Vous avez échangé ce matin sur la trame verte et bleue qui commence à s'affirmer dans les documents d'urbanisme avec un traduction directe sur nos paysages.

Je rappelle que le Grenelle fixe un objectif de 20% de consommation finale d'énergie renouvelable, à l'horizon 2020. Cela veut dire que, concrètement, vont apparaître des panneaux photos-voltaïques, des maisons en bois, des toits végétalisés, autant d'éléments qui vont modifier nos paysages. Les services de l'Etat sont mobilisés sur ce sujet : la DRIEE, le STAP et la DDT.

Nos concitoyens sont en attente de conseils en la matière et vous avez un rôle fondamental à jouer pour accompagner, à la fois les pétitionnaires et les élus, les décideurs sur ces démarches qui peuvent parfois provoquer de l'engouement. On peut très vite dégrader un paysage, c'est plus long de le réparer.

J'espère que cette journée donnera des pistes de réponse à ces nouvelles questions. Il importe de concilier ces objectifs de qualité des paysages, de qualité de l'environnement, de réponse aux enjeux énergétiques et de développement. Il y a une pression, évidente, au développement mais dans le respect des atouts de l'environnement.

Grâce à l'atlas des paysages, qui va être révisé avec l'aide du Conseil Général des Yvelines et du CAUE, une meilleure lecture du paysage et de notre environnement pourra être apportée. Il mettra à jour la dimension sociologique du paysage et les liens entre paysage et environnement.

J'attire votre attention sur l'opération d'intérêt national de l'établissement public de Paris-Saclay, qui a fait travailler un architecte-paysagiste, Michel Desvigne, pour que le développement de ce territoire soit étudié en démarrant par le paysage. Cette démarche, passionnante, fait des territoires de l'Essonne et des Yvelines un patrimoine à valoriser, et non pas seulement un lieu d'expansion pour de nouveaux développements.

Je voudrais remercier Monsieur le président du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour avoir répondu à ce travail partenarial autour des paysages et pour les visites de cet après-midi. Elles permettront de concrétiser cette conciliation intelligente entre paysage, environnement et développement.

Je salue également Monsieur le directeur du domaine de Port-Royal des Champs pour la découverte du site historique de Port-Royal et de ses enjeux environnementaux.

Je remercie enfin la Maison de l'Environnement, de la Science, et du Développement durable, son président, sa directrice et son équipe pour nous avoir accueillis aujourd'hui.

J'espère lire les conclusions de cette journée ; un troisième colloque en 2012, ou peut-être même avant, car je ne peux pas entendre parler de l'impact sur les paysages dans les Yvelines quasiment toutes les semaines sans dire qu'il serait bon de dynamiser cette thématique du paysage. C'est un élément fondamental de l'acceptabilité des projets de développement. Or il faut des projets de développement parce qu'il y a des personnes à héberger, à loger, et des projets économiques à concilier avec des atouts environnementaux.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne continuation cet après-midi sur ces sujets fondamentaux.



Visites sur le terrain de l'après-midi

Lecture paysagère en bus

Mademoiselle Perrine MORIN, chargée d'études paysage au PNRHVC

Sur le plateau agricole, le paysage est ouvert de chaque côté de la route. Il est constitué de parcelles céréalières. Le boisement en peigne habille cependant l'horizon, en fournissant un écrin vert au plateau. Il établit une liaison avec le fond de vallée. La silhouette du village de Magny-les-Hameaux est intéressante, puisqu'elle est constituée de maisons en meulières, pierre locale.

Nous observons la présence de quelques hangars, largement masqués par des végétaux. La conception du site de Vertdéco reprend la structure classique de la ferme, avec des bâtiments rectangulaires disposés en forme de L, créant ainsi une cour intérieure.

Les mares étaient auparavant nombreuses sur le plateau mais elles ont été, pour la plupart, comblées pour permettre le passage des tracteurs. Elles ont pourtant un rôle primordial de gestion des eaux fluviales et d'alimentation des nappes phréatiques. Elles constituent également un écosystème à part entière et participe à la qualité paysagère des plateaux.

Le tracé de la route départementale est souligné par les alignements de peupliers. Le mail de marronniers marque la route d'accès de Port-Royal des Champs et souligne la présence de ce domaine. Dans la continuité des marronniers, nous observons un alignement d'arbres fruitiers, notamment des poiriers, vestige de ceux qui existaient par le passé.

En direction du fond de la vallée, nous reprenons la RD 91, dont le tracé sinueux correspond à un itinéraire historique. Il existait déjà à l'époque antique, et relie le plateau au fond de vallée.



13h30 : RDV à la Maison de l'Environnement de Magny-les-Hameaux au parking situé derrière comme convenu avec Mme Canals-Doucet. Les participants doivent signer la liste d'émargement mis à leur disposition à l'avant du bus. Départ à 13h45/14h



Lecture paysagère par Perrine MORIN du PNR dans le bus 1



14h/14h15 : Arrivée au Musée de Port Royal des Champs : les bus déposent les participants à l'entrée et vont se garer au parking derrière prévu à cet effet. Accueil pour l'ensemble du groupe par M. Luez et Hilaire à l'entrée puis visite sur les hauteurs de l'abbaye (toilettes à disposition) si beau temps. En cas d'intempérie, les participants seront installés dans une grange avec des sièges. Les bus attendent les participants à 15h à l'entrée du Musée de Port Royal des Champs pour repartir.



15h15 : S'il fait beau, les bus prennent direction rue de Vaumurier et déposent les participants sur le triangle de verdure. Ils vont faire leur demi-tour à Saint-Lambert des Bois et viennent reprendre les participants sur le haut du triangle pour que ces derniers entrent côté triangle de verdure. François Hardy du PNR prévoit une intervention de 10 à 15 minutes sur l'ouverture paysagère du fond de vallée. En cas d'intempéries, les participants resteront dans le bus et le bus fera le tour du triangle en tournant par la D91 (en haut du triangle) pour s'arrêter sur le zébra de l'arrêt de bus.



15h30 allée à fait un

↳ Visite de l'entreprise Vert Déco. Les bus se garent devant le hall d'entrée (3ème droite en entrant). Les participants entrent tous dans le hall et M. Rombauts du PNR accueille de 7 minutes. Puis 3 groupes seront constitués avec 3 salariés de Vert Déco (M. Bédouelle et 2 de ces collaborateurs) tournant alternativement entre la chaufferie, la station de phyto-épuration et l'intérieur du bâtiment. Départ à 16h15/16h30



16h30 : Lecture paysagère par Perrine MORIN du PNR dans le bus 2
Retour à la Maison de l'Environnement à 16h30/17h.

Visite de Port-Royal des Champs

Monsieur Philippe LUEZ, directeur de Port-Royal des Champs

Monsieur Sylvain HILAIRE, responsable du centre de ressources de Port-Royal des Champs

La question des territoires et des paysages liés au monastère de Port-Royal des Champs procède logiquement d'approches croisées entre nature et culture, entre le développement d'une économie locale, la construction d'une mémoire et d'une identité collective, et la perception, souvent idéalisée, d'une nature dite sauvage et préservée.

En effet, l'héritage médiéval cistercien, ainsi que le puissant renouveau monastique et intellectuel qui se manifeste à Port-Royal autour de la famille Arnould au début du 17^{ème} siècle, ont profondément marqué les paysages du lieu et des territoires alentours sur plusieurs kilomètres à la ronde. Cette marque se lit aussi bien dans leur réalité physique (évolution du parcellaire, des voiries, du domanial sylvestre et agricole, développement des aménagements hydrauliques et sites de production manufacturière), que dans les représentations mentales, symboliques et culturelles qui y furent associées, jusqu'à parfois confiner avec l'expression d'un paysage sacré, et incarner un certain modèle alternatif du classicisme français. La construction – riche et complexe – d'une telle valeur patrimoniale, se conçoit par conséquent nécessairement sur le long terme.

Le cœur du site de Port-Royal, l'épicentre religieux où se dressent encore dans son fond de vallon humide les restes de l'ancienne abbaye, s'apparente sous de nombreux aspects à une forme moderne de « sanctuaire paysager », où se mêlent sites archéologiques, séquences paysagères, monuments classés et espaces écologiques protégés.



L'abbé Grégoire, l'un des fondateurs de notre notion actuelle de patrimoine, ne s'y était pas trompé, lorsqu'au début du 19^{ème} siècle il vient en pèlerin sur les lieux et évoque à Châteaubriant l'illustre mémoire de sa « vallée relique ».

Une telle vision renvoie à la définition que donne l'UNESCO dans le premier article de la Convention du patrimoine mondial : «œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones archéologiques qui ont une valeur exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique, anthropologique ». Autant dire que la gestion d'un tel patrimoine culturel et naturel présente un véritable défi à l'Institution en charge de sa préservation et de sa valorisation, ainsi qu'aux partenaires qui y sont associés.



Lecture du fond de vallée de Saint-Lambert des Bois



Monsieur François HARDY, chargé de mission nature et environnement au PNRHVC

Monsieur François HARDY présente l'expérimentation réalisée en fond de vallée, au niveau du plateau de la Gravelle, après la déprise agricole.



Gestion écologique et paysagère d'une prairie humide tourbeuse par pâturage extensif d'animaux rustiques : la prairie de la Gravelle à Saint-Lambert-des-Bois (78).



L'identité du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse s'est construite autour de ses vallées et de ses paysages. Ils ont fait de ce territoire un lieu apprécié pour la qualité de son cadre de vie, mais aussi pour l'intérêt écologique de certains espaces : friches, zones humides marécageuses ou tourbières, qui sont autant de milieux à préserver pour garantir la fonctionnalité des écosystèmes, de la trame verte et bleue et pour la ressource en eau.

Souvent situés en fond de vallée, ces espaces lorsqu'ils sont maintenus ouverts contribuent à la diversité des paysages. Or, du fait de l'abandon des activités d'élevage, la forêt tend peu à peu à les recouvrir, à les banaliser, mettant ainsi en jeu le maintien des différentes unités paysagères et écologiques en place sur le territoire.

C'est dans le cadre de ses missions d'expérimentation, et de recherche de mise en place de mesures de gestion globale des sites d'intérêts écologique et paysager, qu'en 1993 le Parc naturel régional s'est porté acquéreur d'une ancienne prairie de 12ha, la prairie de la Gravelle. Située dans la vallée du Rhodon, sur la commune de Saint-Lambert-des-Bois, elle constitue l'une des dernières grandes prairies humides du Parc naturel régional, répertoriée en ZNIEFF⁽¹⁾ de type 1 et incluse dans le réseau Natura 2000⁽²⁾.

⁽¹⁾ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique n° 22.000549B

⁽²⁾ SITE FR 1100803 : TOURBIÈRES ET PRAIRIES TOURBEUSES DE LA FORÊT D'YVELINES - PRAIRIE TOURBEUSE DE LA GRAVELLE - Saint-Lambert-des-Bois, Yvelines (78)

Outre cet habitat d'intérêt communautaire, cette prairie dans son ensemble recèle une grande richesse faunistique et floristique qui s'explique par la diversité des habitats.

Ainsi, 214 espèces végétales supérieures ont été recensées sur le site, soit 122% de la flore francilienne, ce qui est considérable compte tenu de la faible superficie du site.

20 espèces sont remarquables, dont 4 sont protégées au niveau régional, 1 est rare, 2 sont rares et 12 assez rares en Île-de-France.

Concernant la faune, des inventaires spécifiques ont été menés sur les insectes. Ils ont permis de recenser près de 7800 espèces dont 8 protégées au niveau régional et 20 rares en Île de France.

Il faut enfin noter la présence d'une avifaune nicheuse liée aux différents milieux : la locustelle tachetée, le tarier pâle, le bruant des roseaux, l'hypolaïs polyglotte et d'une avifaune hivernante : la bécassine sourde et la bécassine des marais.

Les pratiques anciennes de gestion agricole - pâturage assez extensif, peu ou pas d'amendement depuis plusieurs décennies - et un gradient d'humidité allant de la prairie mésophile à la tourbière alcaline ont permis que se développe une mosaïque de milieux et d'habitats conférant à ce site un intérêt écologique indéniable.



Cependant, la richesse de ce site était depuis plusieurs années, menacée par l'abandon de toute gestion pastorale et donc une dynamique naturelle d'enfrichement et de reboisement. A terme, les conséquences sont la fermeture des paysages de fond de vallée, une importante réduction de la diversité biologique, la disparition de certaines espèces végétales remarquables des milieux ouverts.

S'inspirant des expériences conduites dans d'autres Parcs naturels régionaux et espaces protégés, le Parc naturel régional de la haute Vallée de Chevreuse a mis en place dès 1995 cette expérimentation de gestion par pâturage extensif d'animaux rustiques. Les objectifs de l'opération étaient la réouverture et le maintien d'un paysage ouvert, l'augmentation de la diversité biologique, la protection voire l'extension des espèces végétales de valeur patrimoniale présentes sur le site.

Le troupeau mixte de bovins et de chevaux rustiques, adaptés aux sols à forte hydromorphie, a été introduit en 1995. Il est conduit en pâturage très extensif, en plein air intégral et sans complémentation hivernale, avec une adaptation de la conduite en fonction de l'impact des animaux sur l'évolution des formations végétales et la fragilité de certains milieux.

Au terme des 4 premières années de gestion, les résultats des suivis de végétation, qui sont réalisés chaque année dans le cadre d'un protocole propre au Parc, montrent que l'impact de ce type de pâturage permet le maintien d'un paysage ouvert, une diversification plus importante des milieux et la progression remarquable d'espèces patrimoniales présentes sur le site, telle *Parnassia palustris* ou *Menyanthes trifoliata*.

Fort de ces résultats obtenus, le Parc a étendu l'expérience à deux autres parcelles, l'une privée à Chevreuse, l'autre publique dans la réserve naturelle régionale du Domaine d'Ors de la commune de Châteaufort. En 2009, le Parc a créé un dispositif pour étendre ce mode de restauration et de gestion par pâturage extensif à tous les sites d'intérêt écologique du territoire, qu'ils soient publics ou privés, en privilégiant les animaux d'élevage plus classique et la gestion confiée à des éleveurs. En 2010, trois sites font l'objet de travaux de restauration et d'aménagement de pâture - à Bullion, Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse - et d'autres projets sont engagés (Le Mesnil-Saint-Denis, Chevreuse, Auffargis).

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse – septembre 2010.

Visite de l'entreprise Vertdéco à Magny-les-Hameaux

Monsieur Bernard ROMBAUTS, chargé de mission architecture au PNRHVC
Monsieur Olivier BEDOUELLE, directeur de Vertdéco

Le siège social de l'entreprise VERTDECO est une opération exemplaire sur le territoire du Parc. Elle préfigure les projets de demain. Elle met concrètement en œuvre un projet dans une démarche globale.



Les points remarquables de ce projet sont :

- une architecture bioclimatique avec notamment une orientation du bâti en fonction de l'exposition.
- le recours à des matériaux écologiques : toiture végétalisée, bardage bois, etc.
- le recours aux énergies renouvelables avec une chaufferie bois de 300 KW et des capteurs photovoltaïques pour la production d'électricité.
- la récupération de l'eau de pluie pour les besoins de l'entreprise.
- le traitement des eaux usées par phytoépuration.
- des essences locales pour les haies, etc.

Par ailleurs, on peut souligner deux volets importants comme la création d'une activité économique en milieu rural et la sensibilisation du personnel avec la mise en place d'une démarche éco responsable. L'entreprise a profité de ce projet pour développer une filière courte de bois énergie et de bois raméal fragmenté (BRF).

Le Parc a conseillé l'entreprise à certaines étapes, notamment au stade des premières esquisses, pour accompagner la faisabilité du projet, par exemple au regard des contraintes d'urbanisme, et pour évaluer son impact dans le paysage.

Le Parc a également prévu de valoriser cette opération dans une exposition de photographies d'architecture contemporaine créée pour le forum éco-habitat du 13 et 14 novembre de cette année. L'entreprise participe aussi au concours des Eco Trophée du Parc.

Le caractère innovant de cette opération mérite d'être souligné. Une aide du FEDEI a d'ailleurs été allouée sur cet aspect. Cependant, cette démarche et cette mise en œuvre sont facilement reproductibles.

Si le Parc a beaucoup œuvré et continue d'œuvrer pour la préservation et mise en valeur du patrimoine,

il œuvre également au quotidien pour favoriser une architecture contemporaine et écologique, dans le respect des patrimoines naturels et culturels. Le Grenelle de l'environnement fait émerger une nouvelle culture architecturale, chargée de sens, productrice d'une esthétique nouvelle. On assiste à une période de mutation passionnante qui doit être cependant accompagnée par les professionnels pour assouplir et adapter les réglementations et conseiller sur les aspects paysagers, urbains et architecturaux.



ANNEXE

Sites internet

- Sites institutionnels :

- Site de la direction régionale et interdépartementale de l'écologie et de l'énergie :
- **www.driee.ile-de-france.developpement.fr**
- Site de la direction départementale des territoires des Yvelines :
- **www.yvelines.equipement.gouv.fr**

- Pour en savoir plus sur la Trame verte et bleue :

- **<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/arcs-ecologiques-franciliens-entre-ville-et-campagne.html>**
= Site sur l'appel à projet « Arcs écologiques franciliens » avec notamment à consulter la journée d'échanges inter-parcs du 17 novembre 2009 sur la trame verte et bleue et les documents d'urbanisme (on y retrouve l'ensemble des présentations de chaque parc)

- **<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue,1034-.html>**
= site du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement avec une page dédiée à la trame verte et bleue. A consulter notamment la journée de restitution du 30 juin 2010 de l'appel à projet ministériel sur la Trame verte et bleue auprès des Parcs naturels régionaux.

- **<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Trame-verte-et-bleue-en-France.html>** :
téléchargement d'une brochure très intéressante du ministère de l'Écologie sur les enjeux et les expériences de la trame verte et bleue

- **<http://www.legrenelle-environnement.fr/>**

- **<http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/>**, site de la Fédération des Parcs naturels régionaux

- Pour en savoir plus sur les enjeux de la préservation de la biodiversité :

- **www.biodiversite2010.fr** = Site de l'Année internationale de la biodiversité
- **www.developpement-durable.gouv.fr**

- Pour en savoir plus sur les services éco-systémiques :

- Natureparif : **<http://www.natureparif.fr/>**
- The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB) : **<http://www.teebweb.org/>**